

## COMPTE RENDU CDAS DU 07/01/2020

# DECLARATION LIMINAIRE

# L'action sociale, la privatisation en marche!

Le budget de l'action sociale pour 2021 subit encore une baisse drastique par rapport à celui de 2020 dans un contexte de restriction budgétaire pour la Fonction Publique en général et pour Bercy en particulier, principal contributeur en matière de suppression d'effectifs. Encore une fois ce budget ne permettra pas de répondre aux besoins des agents qui subissent le blocage du point d'indice depuis 2010 et les pertes de pouvoir d'achat.

La crise sanitaire est venue bouleverser les vies professionnelles et les vies personnelles, engendrant pour certains agents des difficultés financières, des fragilités sociales que l'action sociale se doit de prendre en compte, mais avec quels moyens?

La crise sanitaire a mis entre parenthèses la vie culturelle de la nation toute entière. La CGT souhaite ici réaffirmer à la fois tout son soutien aux professionnels du monde culturel mais aussi touristique, hôtelier, etc

Ce budget réduit est l'illustration que les personnels ne sont pas au coeur des préoccupations et des choix actuellement effectués par le Ministre.

Le Secrétariat Général continue et accélère sa politique de destruction de l'action sociale, malgré toutes les alertes signifiées par nos fédérations :

- destruction programmée du réseau des délégations d'action sociale pour privilégier une structure régionale, avant tout comptable.

C'est la disparition à court terme du réseau de proximité, véritable richesse pour notre ministère, pierre angulaire de l'action sociale mais que le Secrétariat Général a vidé au fil des ans de sa substance en lui ôtant toutes prérogatives.

- destruction de la politique sociale au travers de la remise en question du fonctionnement des associations ALPAF, EPAF et AGRAF. Notamment par la mise en place d'une structure faîtière sous main mise du seul Secrétariat Général.
- fermeture de restaurants financiers sur l'ensemble du territoire sans la moindre concertation, au bénéfice d'un titre restaurant dont la valeur faciale est insuffisante et inchangée depuis des années.
- mise en place de la tarification au plat à AGRAF imposée par le Secrétariat Général à l'association malgré l'opposition de toutes les fédérations.
- vente de tout ou partie des résidences EPAF au motif qu'elles ne correspondraient plus aux désirs des agents, dans un marché immobilier en berne dans le secteur du tourisme.
  Pour celles qui éventuellement échapperaient à la vente, elles ne seront plus gérées par EPAF et seront déléguées à un professionnel du tourisme avec un risque d'augmentation des tarifs qui ne seront plus sociaux.
  Cette perspective est annoncée sans consultation de l'assemblée générale d'EPAF, avec l'avis contraire des fédérations et sans attendre le rapport de la Cour des comptes sur l'action sociale.
- baisse de la subvention à ALPAF au motif que les prêts s'autofinancent alors que d'autres prestations pourraient être mises en oeuvre et dans des conditions plus favorables (aide au logement d'un enfant étudiant) et que le besoin de logements persiste.

- pas ou peu de places en crèches alors que dans ce domaine les besoins sont criants.

Ceci n'est qu'un bref aperçu du désengagement massif du Secrétariat Général sur l'action sociale, doublé d'une indifférence manifeste à l'égard des organisations syndicales tenus à l'écart des chantiers sur les réseaux d'action sociale malgré l'article 9 de la loi du 16 juillet 1983 qui prévoit que « les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs à la définition et à la gestion de l'action sociale ».

Toutes les mesures sont prises par le Secrétariat Général en totale opacité, les fédérations syndicales ne sont plus destinataires ni des notes émanant du Secrétariat Général (exemple : la note sur le titre restaurant), ni des rapports annuels des prestataires (CESU, titre restaurant...), ni des rapports d'audit (rapport de M. LIDSKY, IGF, commandé le 21 octobre 2019).

### Non, nous ne partageons ni les constats d'échecs évoqués ni les remèdes prodiqués.

Les constats évoqués lors du CNAS du 23/09/2020, font état de défauts présentés par la CGEFI comme autant de symptômes se voulant persuader que le chien a la rage. L'efficience perfectible, la multiplication des acteurs sur des missions juxtaposées, la taille critique souvent insuffisante des opérateurs qui fragiliseraient le fonctionnement, la fragmentation de la gouvernance, ne doivent pas engendrer la mise à la poubelle de toute une architecture de l'action sociale telle qu'elle avait été conquise par les agents.

Le remède qui consisterait en une association faîtière ne fera que sceller la fin des structures de proximité, et centraliser décisions, moyens, au détriment des besoins locaux des agents.

S'agissant d'EPAF, les organisations syndicales ont participé aux groupes de travail, elles ont toutes exprimé leur opposition à la vente des résidences et ont démontré la bonne gestion d'EPAF et l'objet social des résidences.

Pourtant, le Secrétariat Général poursuit son cap de vente des résidences, et de leur privatisation, dans un contexte défavorable qui va rajouter une dose de précarité supplémentaire à un secteur qui n'en manquait pas, en mettant au chômage les salariés d'EPAF notamment.

Une véritable privatisation de l'Action sociale est donc bien en marche!

Localement, nous sommes opposés à la destruction des CDAS car nous estimons que ce comité doit demeurer l'organe décisionnel local au plus près des préoccupations des agents et refusons la destruction programmée de cette instance qui a fait émerger les besoins et qui a sû souvent y répondre grâce au CAL.

Cela fait des années, que nous nous faisons l'écho des besoins qui ont pu être satisfaits, tels que : mini colos, besoin de lien social inter générationnels, besoin de lien entre actifs, besoin d'aide aux parents d'enfants dys ....

Afin de défendre nos conquêtes et le fruit de nos luttes, nous déclarons :

NON à la disparition du réseau départemental d'action sociale NON à la vente des résidences de vacances EPAF NON à une gouvernance regroupant les 7 associations NON à la baisse des budgets de l'action sociale NON à la disparition programmée des CDAS

Nous réaffirmons notre attachement à un réseau de proximité de l'Action Sociale afin d'assurer l'accès à l'intégralité des aides et des prestations, pour tous les agents du Ministère, quelle que soit leur situation professionnelle, personnelle ou géographique.

## Compte rendu

Ce CDAS s'est tenu en audio compte tenu des contraintes liées à la situation sanitaire. 1<sup>er</sup> CDAS depuis fin 2019, aucun CDAS n'a été réuni en 2020.

## Ordre du jour :

#### 1) Approbation du PV du 12/09/2019

Le PV du CDAS du 12/09/2019 a été approuvé par l'ensemble des organisations syndicales.

#### 2) Points sur les Crédits d'Action locale 2020

L'utilisation des crédits d'action locale 2020 a été bouleversée du fait de la situation sanitaire, puisque le 13/03/2020, le Secrétariat Général informait les délégations que toutes les sorties organisées sur les crédits locaux devaient être reportées jusqu'à nouvel ordre : sorties actifs/familles, sorties retraités.

Les actions suivantes ont été maintenues :

- les attributions de colis aux plus âgés des retraités
- conseils juridiques
- les coupons sport
- 19 aides aux permis de conduire
- 52 enfants ont participé à la mini colo des vacances de la Toussaint
- aide aux familles -enfants DYS

Les crédits non utilisés ont été reportés sur les chèques cadeaux ou CESU préfinancés à destination des actifs et familles, et retraités :

- 246 actifs ont bénéficié d'un chèque cadeau de 60€
- 175 retraités d'un chèque de 30€
- E-cadeaux pour les 13-14 ans de 30€ (180 familles bénéficiaires)
- Le budget « cadeaux de Noël » a été élargi du fait de l'absence de l'arbre de Noël, un surplus de choix a pu être octroyé en matière de jouets, pour toutes les tranches d'âge.

Ainsi, sur l'ensemble du budget alloué pour 2020, et malgré les efforts de la Délégation, reste une somme de 972€ qui n'a pas été utilisée.

Le point sur les crédits d'action locale a été approuvée par l'ensemble des organisations syndicales, estimant que le maximum avait été fait pour limiter les déperditions de crédits dans ces circonstances.

#### 3 - Perspectives sur les Actions locales 2021

Le budget local alloué s'élève à 111 662€moins 6% de réserve soit : 104 962€, soit 4207€ de moins que l'an dernier.

La CGT a une fois de plus insisté sur l'incohérence de la présentation d'un volume budgétaire assorti d'une réserve, dont on sait qu'elle viendra amputer le budget irrémédiablement. De plus, ce taux de réserve a été de nouveau augmenté, amputant d'autant le volume annocé.

Compte tenu de la situation sanitaire, et du boycot du CNAS du mois de décembre, pas de cadrage très précis à ce jour, si ce n'est une invitation à œuvrer dans le sens de chantiers de rénovations locales, en privilégiant au moins durant le 1<sup>er</sup> semestre, les actions alternatives, permettant une action sociale, et surtout ... sans contact.

Un groupe de travail sera constitué avant la fin du mois de janvier, afin de convenir des actions à mettre en œuvre cette année, compte tenu de la situation sanitaire, des crédits alloués...

Concernant l'arbre de Noël, la dissolution de l'association organisant l'arbre de Noël a été portée à notre connaissance. Le prochain groupe de travail va être notamment consacré à trouver une alternative à cette manifestation emblématique de l'action sociale départementale à laquelle les personnels restent attachés, et sous cette forme.

## 4) Compte rendu d'Activité 2019 de la délégation

L'activité 2019 a été conforme aux actions validées par le CDAS, le compte rendu a été approuvé par l'ensemble des organisations syndicales.

## 5) Compte rendu d'activité 2019 du service social

Mme Breuil, assistante sociale, a présenté le compte rendu de l'activité 2019.

Le servie social a été doté d'un nouvel outil permettant de gérer les dossiers de manière dématérialisée. Ce nouvel outil permet notamment de quantifier plus facilement le nombre de demandes, d'identifier les interventions selon leur motif, ou cause de difficulté...

En 2019, les assistantes sociales sont intervenues majoritairement sur des problèmes budgétaires ...pour des motifs tels que logements, vie familiale....

Cet outil ne dispose malheureusement pas d'un outil identifiant le mal être des agents suite à annonce de restructurations, ce qui pourtant serait un indicateur « intéressant » en matière d'impact social des restructurations. L'outil informatique reste très « général ». La CGT le regrette et souhaite qu'une réflexion afférente à ce type d'indicateur soit mis à disposition du service social.

#### 6) Point sur la crèche de la cité administrative

<u>Rappel</u>: à l'occasion du CDAS de novembre 2019, il avait été annoncé brutalement aux OS, que le secrétariat général se désengageait de la crèche de la Cité Administrative, eu égard à une facture aussi exorbitante que fantaisiste, présentée par la mairie de Bordeaux. Un tollé s'en était suivi, une motion intersyndicale avait été rédigée, s'insurgeant contre cette décision pour le moins choquante, réclamant les justificatifs de cette facture Ce danger avait alors ému collègues bien sûr, mais aussi retraités, dont l'avènement de la crèche avait été le fruit d'une sacrée lutte menée dans les années 70. Voir cet acquis s'effondrer n'était juste pas envisageable.

Le secrétariat général a finalement payé cette facture, soit 215 149€ contre 103 900€ en 2020. Les pièces de dépense ne sont toujours pas parvenues à la délégation 33, mais devraient l'être. Ainsi, la crèche de la cité est pérennisée pour les bébés finances.

En 2020, 7 dossiers ont été reçus, et ont tous été acceptés, 18 berceaux sont occupés à ce jour par les enfants des collègues.

## 7) Réforme de l'Action Sociale

Ce point n'a pu être abordé lors de ce cdas compte tenu de l'heure tardive à laquelle il aurait dû l'être, il fera l'objet d'un groupe de travail fin janvier, puis sera de nouveau à l'ordre du jour lors du prochain cdas qui aura lieu fin février 2021.

<u>Vos représentantes à ce CDAS</u> : Christelle BAGNAS (DGDDI) Sylvie CARON (DGFIP)